

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

831

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **6 mai 2019** à 19 heures 30 à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :    Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5

Est absent :        Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Les membres du conseil reconnaissent avoir obtenu la documentation nécessaire à la prise de décision au moins 72 heures avant l'heure fixée pour la tenue de la séance (art. 148, C.M.).

Treize (13) personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-05-356**

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019
4. Rapport des comités de travail
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois d'avril 2019
6. Invitation – Maison de la Famille
7. Souper hommage des proches aidants
8. Réclamation d'un citoyen
9. Congrès ADMQ pour la directrice générale
10. Démission et embauche de la coordonnatrice administrative et responsable de l'émission des permis
11. Dépôt du rapport financier du vérificateur comptable pour l'année 2018
12. Compensation Recyc-Québec 2019 – preuve de délégation de compétence
13. Procédure de gestion des plaintes
14. Autorisation de signature – terrain du parc industriel
15. Autorisation du paiement d'une facture – plan de sécurité civile
16. Recommandation du CCU – demande de dérogation mineure
17. Îlots déstructurés : Marcel Bélanger et 6<sup>e</sup> rang
18. Responsable temporaire de l'émission des permis
19. Réfection de la rue Olivier : fossés et pulvérisation
20. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
21. Nomination d'un représentant de secteur pour le comité technique en sécurité civile
22. Embauche du chef d'équipe, des moniteurs(trices) et des aides-monitrices pour le terrain de jeux

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**832**

- 23. Divers
- 23.1 Gala JeunExcellence Lotbinière
- 23.2 Demande de subvention MADA
- 24. Période de questions
- 25. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2019**

**RÉSOLUTION 2019-05-357**

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 avec dispense de lecture.

**4. RAPPORT DES COMITÉS DE TRAVAIL**

Aucune rencontre de comités n'a eu lieu.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2019**

**RÉSOLUTION 2019-05-358**

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé et présenté les comptes payés du mois d'avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont examiné les comptes payés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes payés du mois de mars 2019 se résumant ainsi :

|  |              |
|--|--------------|
| SOUS-TOTAL DÉPENSES:                   | 41 790,30 \$ |
| RÉMUNÉRATION NETTE (EMPLOYÉS ET ÉLUS): | 11 449,65 \$ |
| TOTAL DÉPENSES:                        | 53 239,96 \$ |

**6. INVITATION – MAISON DE LA FAMILLE**

Une invitation pour assister à la première levée de terre pour l'agrandissement de la Maison de la Famille le 9 mai à 15h30 à Saint-Apollinaire.

**7. SOUPER-HOMAGE DES PROCHES AIDANTS**

**RÉSOLUTION 2019-05-359**

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une invitation afin de participer au souper-hommage des proches aidants au profit du Projet L'Accalmie;

ATTENDU QUE le coût du souper est 25 \$ par personne;

ATTENDU QUE l'activité a lieu le 15 juin dès 16h à la salle municipale de Saint-Gilles;

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**833**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

ATTENDU QUE le conseiller monsieur Jean-François Messier est possiblement intéressé à y participer;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur Jean-François Messier à représenter la municipalité au souper hommage et à payer les frais de repas de 25 \$ les frais de déplacement.

**8. RÉCLAMATION D'UN CITOYEN**

**RÉSOLUTION 2019-05-360**

ATTENDU QU'un citoyen a déposé une réclamation parce qu'il a endommagé son véhicule dans la route Marigot;

ATTENDU QUE selon l'avis de notre assureur le citoyen devrait déposer sa réclamation à son assureur et celui-ci réclamera à l'assureur de la municipalité le cas échéant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas payer la réclamation demandée ni aucune autre.

**9. CONGRÈS ADMQ POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2019-05-361**

ATTENDU QUE la directrice générale est la représentante de la zone Lotbinière-Appalaches pour l'ADMQ;

ATTENDU QU'à ce titre, la majeure partie de ses frais sont payés par l'association dont l'inscription et l'hébergement, ce qui représente une économie de plus de 1 000 \$ pour la municipalité;

ATTENDU QUE le congrès se tient du 12 au 14 juin inclusivement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à participer à son congrès annuel et de payer les frais non-couverts, le cas échéant.

**10. DÉMISSION ET EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ADMINISTRATIVE ET RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

**RÉSOLUTION 2019-05-362**

ATTENDU QUE madame Sylvie Lemay, coordonnatrice administrative et responsable de l'émission des permis a remis sa démission le 3 avril dernier;

ATTENDU QUE l'affichage du poste à pourvoir a été fait jusqu'au 18 avril;

ATTENDU QU'une dizaine de CV de toutes sortes a été reçue;

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**834**

ATTENDU QUE madame la mairesse et la directrice générale ont rencontré quatre (4) candidates en entrevue;

ATTENDU QUE leur choix s'est arrêté sur la même candidate;

ATTENDU QUE madame Nolet a de l'expérience en administration incluant la comptabilité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher madame Michèle Nolet au poste de coordonnatrice administrative et responsable de l'émission des permis à l'échelon 2 de la grille salariale sur une base de 35 heures par semaine et selon la politique de gestion des employés.

**11. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2018**

Le rapport financier du vérificateur comptable pour l'année 2018 est déposé. Madame la mairesse présente les faits marquants du rapport du vérificateur comptable. Le conseil en prend acte.

**12. COMPENSATION RECYC-QUÉBEC 2019 – PREUVE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE**

**RÉSOLUTION 2019-05-363**

ATTENDU la modification du Portail GMR pour la transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables aux fins de la compensation 2019, à l'effet qu'il est obligatoire pour la municipalité de fournir une résolution prouvant ses compétences : Collecte, Transport, Tri et Conditionnement CTTC;

ATTENDU QUE la municipalité d'Issoudun est une municipalité ayant délégué ses compétences en matière de Collecte, Transport, Tri et Conditionnement CTTC à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité d'Issoudun confirme, par la présente, avoir délégué ses compétences en matière de Collecte, Transport, Tri et Conditionnement à l'Entente intermunicipale de Laurier-Station.

**13. PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES**

**RÉSOLUTION 2019-05-364**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le «CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat ;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées ;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes ;

POUR CES MOTIFS :

**MUNICIPALITÉ**  
**NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**835**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter la procédure de traitement des plaintes tel que déposé.

**14. AUTORISATION DE SIGNATURE – TERRAIN DU PARC INDUSTRIEL**

**RÉSOLUTION 2019-05-365**

ATTENDU QU'une promesse d'achat-vente a été signée avec Gestion CAGC inc. en novembre 2018;

ATTENDU QU'une clause dudit contrat n'est pas interprétée de la même manière par les deux parties;

ATTENDU QUE la municipalité est en processus de vendre un terrain dans le parc industriel et que cette clause est en cause;

ATTENDU QUE la municipalité et l'acquéreur dudit terrain sont prêts à inclure une annexe à la promesse d'achat-vente, annexe qui devra également être signée par Gestion CAGC inc.;

ATTENDU QUE pour ce faire madame la mairesse doit être autorisée à signer lesdits documents;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault, à :

- signer tout document, annexe ou autre, en lien direct avec ce dossier ; et
- entreprendre les procédures légales ou autres afin de régler le litige avec Gestion CAGC inc.

**15. AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE – PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

**RÉSOLUTION 2019-05-366**

ATTENDU QUE la municipalité participe à l'élaboration en commun du plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la subvention en lien avec ce projet a été versée directement à la municipalité;

ATTENDU QUE la MRC a envoyé une facture afin que ce montant lui soit versé;

ATTENDU QUE le montant est supérieur à la délégation du pouvoir de dépenser de la directrice générale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à payer la facture no 27555 pour la contribution à la réalisation de son plan municipal de sécurité civile au montant de 16 500 \$.

**16. RECOMMANDATION DU CCU – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**RÉSOLUTION 2019-05-367**

ATTENDU QUE monsieur Francis Rousseau, propriétaire du 414, rang Bois-Franc Est, a déposé une demande de dérogation mineure afin de construire un garage isolé plus haut que ce que le règlement autorise;

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**836**

ATTENDU QUE le CCU a fait l'analyse détaillée du dossier;

ATTENDU QUE le règlement stipule qu'un garage détaché ne doit pas dépasser 75% de la hauteur de la résidence;

ATTENDU QU'à l'unanimité des membres présents, la recommandation est la suivante : **d'accepter** la demande de dérogation mineure pour 10% de plus que la hauteur prévue au règlement, soit 75% + 10% = 85% de la hauteur de la résidence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents **d'accepter** la demande de dérogation mineure **en suivant** la recommandation du CCU.

**17. ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – MARCEL BÉLANGER ET 6<sup>E</sup> RANG**

**RÉSOLUTION 2019-05-368**

ATTENDU QUE la résolution 2013-03-53 est toujours en vigueur concernant le sujet en titre;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également faire corriger l'îlot déstructuré du 6<sup>e</sup> rang afin d'y inclure le lot 3 591 524;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la MRC de Lotbinière à entreprendre les démarches afin que les lots identifiés pour chacun des îlots déstructurés soit inclus dans leur îlot respectif.

**18. RESPONSABLE TEMPORAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS**

**RÉSOLUTION 2019-05-369**

ATTENDU QUE la responsable de l'émission des permis entrera en poste le 21 mai et ne sera pas en mesure d'émettre des permis avant plusieurs semaines;

ATTENDU QUE la directrice générale a déjà trop de travail pour prendre cette tâche supplémentaire;

ATTENDU QUE la directrice générale a déjà fait le tour des municipalités de la MRC pour savoir si leur urbaniste pouvait être disponible pour quelques heures par semaine et la réponse a été négative;

ATTENDU QUE la MRC offre un service de soutien uniquement;

ATTENDU QUE la saison des permis bat son plein et que les délais légaux ne pourront pas être respectés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à faire appel à la firme spécialisée en urbanisme, Groupe DDM, pour environ 4 heures par semaine au taux de 54 \$ l'heure afin de répondre adéquatement aux demandes de permis déposés par les citoyens d'Issoudun et de les nommer responsables de l'émission des permis jusqu'à ce que la coordonnatrice administrative prenne le relai.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

837

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**19. RÉFECTION DE LA RUE OLIVIER : FOSSÉS ET PULVÉRISATION**

**RÉSOLUTION 2019-05-370**

ATTENDU QUE la rue Olivier sera refaite cette année;

ATTENDU QU'il est opportun de nettoyer les fossés avant d'entreprendre ces travaux;

ATTENDU QUE la rue Olivier pourrait être pulvérisée avant d'entreprendre les travaux de réfection;

ATTENDU QUE le conseil souhaite obtenir le prix avant de prendre une décision finale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur municipal à procéder au nettoyage des fossés de la rue Olivier et d'effectuer la pulvérisation pour un montant approximatif maximal de 13 500 \$ à prendre dans le surplus après vérification du prix auprès de Les Entreprises Lévisienne pour la pulvérisation.

**20. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**RÉSOLUTION 2019-05-371**

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder en 2019 à la réfection de la rue Olivier sur près de 2 km;

ATTENDU QUE la route de la Plaine et le rang de la Plaine nord doivent être refaits en grande partie, de même que la rue Kirouac;

ATTENDU QUE plusieurs rues municipales ont besoin de réparations majeures;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit investir approximativement près de 500 000 \$ en plus des 140 000 \$ budgétés annuellement pour l'entretien du reste du réseau municipal pour un total de 640 000 \$ en investissements;

ATTENDU QUE ce sont des travaux de grande envergure pour la municipalité;

ATTENDU QUE la députée a une enveloppe budgétaire bien définie pour ce programme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer une demande de subvention auprès de la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Lecours, pour effectuer la réfection de la rue Olivier à Issoudun et autres travaux au cours des 3 prochaines années.

**21. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE SECTEUR POUR LE COMITÉ TECHNIQUE EN SÉCURITÉ CIVILE**

**RÉSOLUTION 2019-05-372**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**838**

été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Lotbinière ont signifié leur intérêt à participer à la démarche collective pour réaliser les Plans Municipaux de Sécurité Civile (PMSC);

ATTENDU QUE le plan directeur de préparation générale aux sinistres regroupant notamment les grandes orientations de la mise en commun a été adopté à l'assemblée du conseil de la MRC du 13 mars 2019;

ATTENDU QUE le plan directeur propose la mise en place d'un comité technique par la nomination d'un représentant par secteur géographique de la MRC;

ATTENDU QUE madame Mélanie Boilard directrice générale de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly a manifesté de l'intérêt afin de représenter le secteur 3;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents de désigner madame Mélanie Boilard directrice générale de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly comme représentante du secteur 3 au sein du comité technique pour l'élaboration, le suivi et la mise à jour du plan général de préparation au sinistre.

**22. EMBAUCHE DU CHEF D'ÉQUIPE, DES MONITEURS(TRICES) ET DES AIDE-MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEUX**

Madame la mairesse, Annie Thériault et le conseiller, Marco Julien, déclarent publiquement un intérêt indirect avec le sujet et se retirent des délibérations.

**RÉSOLUTION 2019-05-373**

ATTENDU QUE la municipalité organise un terrain de jeux au cours de l'été;

ATTENDU QUE soixante-dix (70) inscriptions ont été reçues;

ATTENDU QUE la municipalité doit embaucher un chef d'équipe, quatre (4) moniteurs et un accompagnateur pour un enfant avec des besoins spéciaux;

ATTENDU QUE les moniteurs auront de grands groupes chacun et qu'ils auront besoin d'aide;

ATTENDU QUE quatre (4) jeunes se sont manifestés pour être aide-moniteurs;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà établi une grille salariale pour le chef d'équipe et les moniteurs;

ATTENDU QUE les aide-moniteurs seront sollicités de façon importante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'embaucher le moniteur et chef d'équipe, les moniteurs(trices) et l'accompagnateur selon la grille salariale du terrain de jeux et de donner une compensation financière maximale de 400 \$ par aide-monitrice selon leur participation:

Les candidatures suivantes sont retenues; Joakim Julien, moniteur et chef d'équipe; Vicky Couture, monitrice; Doryane Charest, monitrice; Xavier Julien, moniteur et Marianne Julien, monitrice; Victor Croteau, accompagnateur. Les aide-monitrices : Seidy Cornejo, Eve Bergeron, Laurie Chatigny et Judeline Desjarlais.



**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

839

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**23. DIVERS**

**23.1 GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE**

**RÉSOLUTION 2019-05-373**

ATTENDU QUE deux (2) jeunes d'Issoudun sont finalistes pour l'obtention du prix Gala JeunExcellence;

ATTENDU QUE le Carrefour Jeune Emploi demande à la municipalité de déléguer un représentant pour participer à la remise des prix;

ATTENDU QUE l'activité a lieu le 24 mai prochain à Saint-Agapit;

ATTENDU QUE le conseiller Marco Julien est intéressé à y participer;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur Marco Julien à représenter la municipalité au Gala JeunExcellence en payant le billet du souper à 50 \$ ainsi que les frais de déplacement.

**23.2 DEMANDE DE SUBVENTION MADA**

**RÉSOLUTION 2019-05-374**

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt afin de réaliser les mises à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de manière collective ;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui lui est associé ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de:

- Confirmer la participation de la municipalité d'Issoudun à la démarche collective de la MRC de Lotbinière pour la mise à jour des politiques familiales et municipalité amie des aînés ;
- Confirmer que monsieur Gaston L'Heureux est l' élu responsable des questions familiales et aînées ;
- Autoriser la directrice générale, à signer au nom de la municipalité d'Issoudun tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

**24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue de 20h30 à 20h50.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**840**

**25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-375**

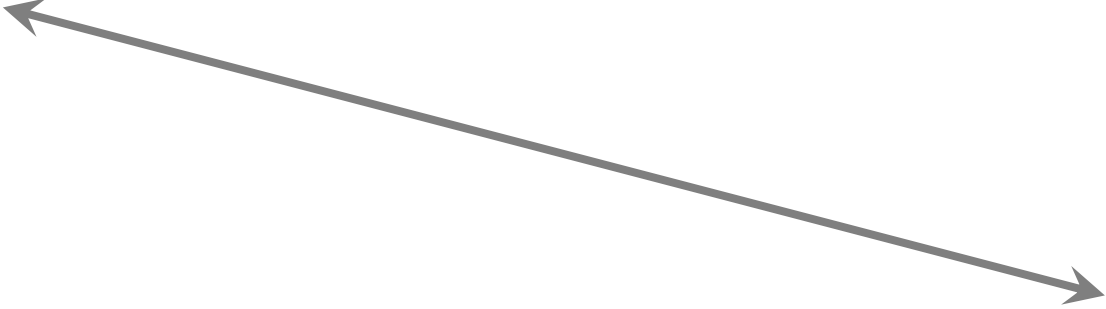
Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h50.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière



Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **27 mai 2019** à 19 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents :    Monsieur Marco Julien, conseiller no 1  
                          Monsieur René Bergeron, conseiller no 2  
                          Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3  
                          Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4  
                          Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

Est absent :        Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Le conseil constate, et mention est faite au présent procès-verbal, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

Il y a une (1) personne.

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

**841**

Initiales du maire

Initiales du sec.-trés.

**1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2019-05-376**

ATTENDU l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de signature de l'acte notarié pour la vente d'un terrain dans le parc industriel avec Gestion CAGC inc.
4. Autorisation de signature de l'acte notarié pour la vente d'un terrain dans le parc industriel avec Gestion Dili inc.
5. Période de questions (uniquement sur les points susmentionnés)
6. Levée de la séance

Sur une proposition de monsieur Jean-François Messier, il est résolu à l'unanimité des membres qui sont tous présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 mai 2019.

**4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ POUR LA VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL AVEC GESTION CAGC INC.**

**RÉSOLUTION 2019-05-377**

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à signer l'acte notarié pour un terrain dans le parc industriel avec les représentants de l'entreprise Gestion CAGC inc.;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent être autorisées à signer l'acte notarié;

ATTENDU QUE la résolution 2018-12-256 doit être abrogée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié pour la vente d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme le lot 6 289 263, identifié comme le terrain no 2, d'une superficie approximative de 9 144 m<sup>2</sup> avec l'entreprise Gestion CAGC inc., représentée par monsieur Guillaume Chrétien, dont le siège social est situé au 59, rue du Boisé à Issoudun;
- que le certificat de la secrétaire-trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution;
- d'abroger la résolution 2018-12-256.

Initiales du maire

**MUNICIPALITÉ  
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN**

Initiales du sec.-trés.

**842**

**5. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ POUR LA VENTE D'UN TERRAIN  
DANS LE PARC INDUSTRIEL AVEC GESTION DILI INC.**

**RÉSOLUTION 2019-05-378**

ATTENDU QUE la municipalité s'apprête à signer l'acte notarié pour un terrain dans le parc industriel avec les représentants de l'entreprise Gestion Dili inc.;

ATTENDU QUE la directrice générale et la mairesse doivent être autorisées à signer l'acte notarié;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la mairesse, madame Annie Thériault et la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié pour la vente d'un terrain dans le parc industriel, connu et désigné comme une partie du lot 6 289 264, identifié comme le terrain no 25, d'une superficie approximative de 10 346 m<sup>2</sup> avec l'entreprise Gestion Dili inc., représentée par monsieur Styve Croteau, dont le siège social est situé au 219, boulevard Talbot à Laurier-Station;
- que le certificat de la secrétaire-trésorière indiquant le montant des coûts et des frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné accompagne la présente résolution.

**5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 2019-05-379**

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 19h10.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

\_\_\_\_\_  
Annie Thériault, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
directrice générale et secrétaire-trésorière

